



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION n° 2023-121 du 6 décembre 2023

OBJET : Approbation des conventions de bibliothécaires volontaires

|   |   |
|---|---|
| <p>Nombre de conseillers en exercice : <b>33</b></p> <p>Présents et représentés : <b>33</b></p> <p>Absent(s) excusé(s) : <b>0</b></p> <p>Date de la convocation :<br/><b>29 novembre 2023</b></p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p> | <p>L'An deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b></p> <p>M. FICHEUX par M. BERAUD, M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU</p> <p><b><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></b></p> |
|---|---|

M. LANSADE est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**DÉLIBÉRATION n°2023-121 du 6 décembre 2023**

**OBJET : Approbation des conventions de bibliothécaires volontaires**

Plusieurs habitants de la ville se sont présentés à la bibliothèque municipale d'Arpajon pour proposer une aide bénévole. Afin d'encadrer l'accueil de ces personnes et de favoriser l'engagement de nouveaux bénévoles, des conventions de bénévolat devront être signées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

**VU** l'avis de la commission « Animation de la ville » du vendredi 6 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de certains Arpajonnais pour travailler bénévolement à la bibliothèque,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'encadrer l'accueil d'agents bénévoles au sein d'une structure municipal,

**Après en avoir délibéré,**

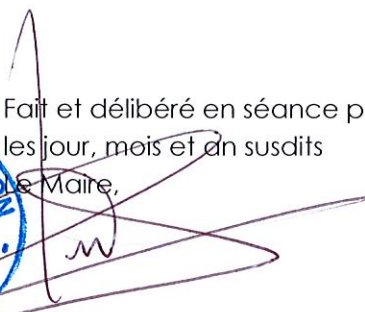
**DECIDE** la signature d'une convention de bibliothécaire volontaire avec chaque bénévole qui devra mentionner les éléments suivants :

- Le cadre d'intervention du bénévolat
- Les engagements du bibliothécaire volontaire
- Les droits et devoirs du bibliothécaire volontaire
- La relation avec les agents municipaux et l'autorité publique
- Les conditions de travail et d'assurance
- L'engagement sans contrepartie de rémunération du bibliothécaire volontaire
- La durée de la convention et les conditions de résiliation

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans ce cadre et à signer toutes les conventions de bibliothécaires volontaires.

**Adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions (Mme PERRON, Mme BLANC)**

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Le Maire,  
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
  
Christian BERAUD.

